



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

Règlement numéro 2019-330-07
modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la
circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-330-07 modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Résumé du règlement

Interdiction de stationner sur la rue des Frênes, des deux côtés de la rue et sur toute sa longueur, du 15 novembre au 1^{er} avril de chaque année.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 6^e jour du mois de février 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Pouliot'.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière